Projet d'Accord du Gouvernement Francophone bruxellois

Commission Communautaire française (COCOF)

Des engagements pour une société épanouissante, solidaire et bienveillante

Table des matières

1. Introduction 2
2. Budget 3
3. Fonction publique 3
4. Cohésion sociale 3
5. Sport 4
6. Égalité et inclusion 5
7. Social santé 6
8. Formation professionnelle 8
9. Enseignement 10
10. Petite enfance 11
11. Transport scolaire 12
12. Le Handicap 12
13. ETA 13
14. Tourisme social 14
15. Culture 14
16. Secteur non-marchand 16

1. Introduction

La Région bruxelloise, cœur vibrant de la Belgique et de l'Europe, se distingue par sa richesse culturelle, sa diversité et son dynamisme.

Cependant, elle fait face à des défis complexes dans un monde en mutation rapide. Le Gouvernement francophone bruxellois, à travers la Commission communautaire française (COCOF), s'engage à répondre à ces défis avec pragmatisme, responsabilité et ambition.

Le soutien aux personnes les plus fragilisées reste une responsabilité fondamentale des pouvoirs publics. Qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des familles précarisées, la COCOF aspire à tendre la main à tous ceux qui en ont besoin, tout en promouvant l'autonomie et l'émancipation. L'aide apportée ne vise pas seulement à répondre aux besoins immédiats, mais aussi à créer les conditions nécessaires pour que chacun puisse bâtir un avenir meilleur. Le soutien à la culture et au sport soutiennent également ces objectifs.

Cette déclaration de politique communautaire s'inscrit dans une vision résolument orientée vers l'avenir, alliant redéploiement économique et renforcement du tissu social. Au cœur de cette vision, la formation professionnelle est érigée en priorité stratégique, car elle constitue un moteur essentiel de l'émancipation individuelle et du progrès collectif. En renforçant les compétences des citoyens, en particulier des jeunes et des demandeurs d'emploi, et en répondant aux besoins concrets du marché de l'emploi, le Gouvernement entend faire de Bruxelles une région plus inclusive, où chacun peut contribuer activement à la prospérité commune.

Pour rencontrer ces enjeux, le Gouvernement s'appuiera sur une gestion budgétaire rigoureuse et une administration moderne et dynamique. La mutualisation des ressources, les synergies renforcées avec d'autres niveaux de pouvoir et le recours à l'innovation seront les leviers essentiels d'une gouvernance au service des bruxelloises et bruxellois.

Cette déclaration met également l'accent sur des priorités transversales, telles que la santé, la cohésion sociale, l'éducation et la culture. La promotion d'une offre de soins accessible et de qualité, la lutte contre la fracture numérique, le soutien à la diversité et l'égalité des chances, l'inclusion ainsi que l'encouragement à l'épanouissement culturel sont autant de piliers qui structureront les actions futures.

La COCOF continuera à jouer un rôle central d'accompagnement en consolidant son action au service de tous les Bruxelloises et Bruxellois et en renforçant les bases d'une société plus juste, plus solidaire et plus prospère.

2. Budget

La soutenabilité des finances et du budget de la COCOF est capitale au vu des missions exercées par cette institution et sera assurée afin d'en garantir la pérennité structurelle.

Dans un souci de rationalisation et d'économies d'échelles, des synergies avec les autres institutions régionales bruxelloises et avec la Fédération Wallonie-Bruxelles seront recherchées et renforcées, notamment dans la gestion de la trésorerie et du patrimoine, de la mobilité du personnel ou de l'exercice conjoint de compétences.

En ce qui concerne plus particulièrement l'occupation des locaux, la COCOF possède un vaste parc immobilier de plus de 160.000 m². Une réflexion stratégique sera rapidement menée pour optimiser l'utilisation de ces espaces en ce compris avec les différentes entités et institutions régionales bruxelloises. Dans cet exercice, l'objectif sera prioritairement d'occuper les bâtiments qui sont la propriété de la COCOF. L'immobilier non-stratégique sera valorisé, en priorité auprès d'autres pouvoirs publics potentiellement intéressés.

3. Fonction publique

L'administration publique joue un rôle moteur dans l'exercice des compétences dévolues à la COCOF. Le Gouvernement souhaite lui offrir un environnement de travail plus dynamique, épanouissant et motivant, au service des Bruxelloises et Bruxellois.

Dans une optique de dynamisation et de modernisation du fonctionnement de l'administration, le Gouvernement soutiendra une gestion des ressources humaines qui devra, dans le respect de la concertation sociale, permettre à tous les agents de bénéficier de réelles perspectives de carrière et d'évolutions. Le dispositif décrétal de validation des compétences sera mobilisé tant pour le recrutement que pour la promotion des agentes et agents.

Les partenaires mettront en place une vraie stratégie de priorisation des projets et des missions en lien avec les engagements budgétaires ainsi qu'une culture de l'évaluation des politiques publiques, main dans la main avec les différentes administrations et organismes de service public.

4. Cohésion sociale

Dans une Région aussi cosmopolite que Bruxelles, la cohésion sociale est essentielle pour le vivre ensemble et contribue à l'épanouissement et à l'insertion socio-professionnelle des bruxelloises et bruxellois.

Le Gouvernement renforcera son approche sur les deux premiers axes du décret de 2018, à savoir l'accompagnement scolaire et citoyen ainsi que l'apprentissage du français et l'alphabétisation. Une attention particulière doit être également réservée à

la prévention en matière de santé et à la réduction de la fracture numérique, via la formation des acteurs et actrices du secteur à ces enjeux.
Pour ce faire, le Gouvernement pérennisera tout d'abord les moyens de la cohésion sociale et des opérateurs agréés et renforcera plus spécifiquement – via les appels à projets « Impulsion – volet général » et « Innovation » – les moyens consacrés à l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes en développant notamment une approche conjointe avec les initiatives régionales d'accrochage scolaire dans la prochaine programmation. Elles s'inscriront dans la volonté de la Région de faire de la lutte contre le décrochage scolaire une grande cause régionale.

Ensuite, le Gouvernement réalisera les modifications nécessaires pour améliorer la législation de la cohésion sociale et simplifier sa mise en œuvre administrative, tout en encourageant une meilleure coordination entre les acteurs afin de s'assurer d'une action la plus impactante possible. Il procèdera à une évaluation objective de l'offre et des besoins - en s'appuyant sur des états des lieux et cartographies. Sur base de celle-ci, une programmation des services sera établie. Il veillera à réduire les risques de fragmentation des services. En parallèle, le Gouvernement examinera la demande d'une professionnalisation du secteur via le développement d'un cadre d'emploi sectoriel et d'une fédération représentative. Cette approche vise ainsi à optimiser les actions et à assurer une offre cohérente et bien encadrée au service des bénéficiaires.

Dans un souci de simplification administrative et de cohérence, les services liés au soutien scolaire et au parascolaire seront regroupés au sein du service de la cohésion sociale.

5. Sport

Le sport est un vecteur de lien social majeur, un facteur de bien-être et est essentiel pour la santé mentale et physique. Le Gouvernement entend soutenir l'accès au sport et sa pratique régulière à toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois indépendamment de leur identité de genre ou leur orientation sexuelle, de leur éventuel handicap, de leur âge, de leur origine ou de leur situation sociale et administrative.

Dans le cadre des compétences de la COCOF, il renforcera l'accessibilité et l'inclusion. Le soutien aux associations, au handisport et au sport pour les seniors sera garanti, avec des efforts pour rendre le sport pleinement accessible.

De plus, une attention sera également portée à l'inclusion dans les pratiques sportives des personnes LGBTQIA+. La lutte contre le racisme dans le sport et les violences sexuelles sera également au cœur des politiques du Gouvernement concernant le sport. Le Gouvernement développera pour ce faire un plan de soutien à la formation pour les encadrantes et encadrants à l'accueil de différents publics (personnes en situation de handicap, femmes, seniors, personnes LGBTQIA+, etc.) et à la prévention de toute forme de discriminations ou de violences sexistes ou sexuelles ainsi que sur les dispositifs de signalement accessible et de rapportage mis en place.

Par des synergies avec la Fédération Wallonie-Bruxelles nous valoriserons mieux les sportifs bruxellois de haut niveau, notamment les athlètes féminines.

Le développement du cadastre « sport.brussels » sera poursuivi pour améliorer l'information sur les infrastructures et organisations sportives.

Pour soutenir l'ambition sportive de la COCOF, le Gouvernement évaluera, objectivera et modifiera en profondeur le décret du 20 décembre 1976 relatif aux subventions pour soutenir financièrement les clubs disposant de leurs propres infrastructures, selon des critères liés à l'accessibilité (financière, de genre, de handicap, d'origine).

Enfin, l'optimisation de l'utilisation des espaces sportifs, en priorité dans les écoles de son réseau, sera poursuivie en dehors des heures de cours.

6. Égalité et inclusion

Dans notre société, il n'y a pas de place pour le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, ni pour aucune discrimination (origine, handicap, condition sociale, genre, orientation sexuelle) ou violence sexiste et sexuelle.

Dans cette perspective, et conformément au Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité, le Gouvernement veillera à adopter les arrêtés d'exécution conjoints nécessaires et à renforcer la coordination des politiques en la matière.

Le Gouvernement s'engage à combattre ces discriminations et à promouvoir l'égalité et l'inclusion.

L'égalité et l'inclusion seront intégrées de manière systématique dans l'ensemble des politiques : égalité femmes-hommes, lutte contre les violences faites aux femmes, soutien aux familles monoparentales, inclusion des personnes LGBTQIA+, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, handistreaming, et prévention tout au long de la vie, notamment dès l'école.

Le Gouvernement poursuivra les actions coordonnées avec les autres niveaux de pouvoir, notamment en garantissant un financement à Unia et à l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour leurs actions relevant des compétences de la COCOF.

En matière de violences sexistes et sexuelles, la sensibilisation sera intensifiée autour de l'égalité et des violences liées au genre, à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle, via les réseaux sociaux, l'espace public ou encore les maisons médicales. Le soutien aux structures d'hébergement et d'accompagnement des victimes sera renforcé avec la COCOM et les communes ; la création de nouvelles places (y compris pour les femmes sans-abris) et un financement plus structurel seront étudiés en fonction des besoins. La ligne d'écoute dédiée aux violences conjugales sera évaluée afin d'adapter les moyens, et une attention accrue sera portée à l'accompagnement des auteurs, en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Enfin, le gendermainstreaming et le genderbudgeting seront consolidés.

7. Social santé

Dans un contexte socio-économique marqué par une forte précarité, où près de 33 % des Bruxelloises et des Bruxellois sont exposés au risque de pauvreté, le Gouvernement réaffirme sa volonté de mener une politique sociale et de santé intégrée, garantissant l'accès aux droits, à l'aide sociale et aux soins sur l'ensemble du territoire. Cette politique intégrée s'inscrira dans une logique universaliste, garantissant des droits pour tous tout en adaptant l'intensité des réponses aux besoins des publics les plus vulnérables.

Le Gouvernement s'inscrit dans les principes du Plan Social-Santé Intégré (PSSI) : intégration, décloisonnement et approche territorialisée. Renforcer la première ligne d'aide sociale et de soins, mieux coordonner les interventions, développer les synergies entre acteurs, et mieux répartir l'offre selon les besoins constituent des conditions essentielles pour améliorer l'accès effectif aux droits et aux soins. Dans ce cadre, le Gouvernement évaluera la gouvernance commune avec la COCOM, réexaminera au besoin les axes stratégiques et le plan opérationnel afin d'en accroître l'efficacité et la lisibilité, et analysera les coûts et résultats des mesures. Dans ce cadre, la coordination et la répartition des tâches et des missions au niveau intra-bruxellois seront optimisées afin de garantir une gouvernance plus cohérente et un décloisonnement effectif des politiques.

Le Gouvernement réaffirme par ailleurs sa volonté de simplifier le paysage social-santé bruxellois pour le rendre plus lisible et plus accessible. L'harmonisation des politiques d'action sociale, de santé et du handicap suppose de renforcer la coopération COCOF-COCOM via l'exercice conjoint de compétences, des services communs (guichets uniques), des procédures simplifiées, un meilleur partage de données et la mutualisation de ressources. En matière de lutte contre la pauvreté, la COCOF et la Région travailleront en bonne intelligence avec la COCOM.

L'ensemble de ces actions sera guidé par une approche transversale intégrant les déterminants sociaux de la santé dans toutes les politiques concernées.

S'agissant de l'accompagnement des publics précarisés, le Gouvernement entend clarifier et rationaliser l'offre sur base d'une cartographie des services social-santé, en partenariat avec la COCOM, afin de guider la programmation et la réorganisation de l'offre. Une attention particulière sera portée à la clarification de missions parfois proches entre services agréés par la COCOF et la COCOM (notamment CSAG et CAP). En matière de médiation de dettes, l'objectif est de clarifier le paysage et d'assurer une accessibilité effective des services ; la priorité sera donnée à une organisation plus cohérente et à l'adaptation des moyens là où les besoins et la saturation le justifient.

Le Gouvernement veillera aussi à mieux faire connaître l'offre des centres de planning familial et à renforcer leur collaboration, jusqu'à envisager des rapprochements, la

création d'antennes là où cela s'avère nécessaire, et des partenariats renforcés, notamment dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle.

En matière d'aide aux personnes et d'autonomie, les moyens seront préservés et le Gouvernement encouragera les regroupements et fusions d'ASBL afin de mutualiser les ressources. Face au vieillissement et à la volonté majoritaire de rester à domicile le plus longtemps possible, le soutien au secteur de l'aide et des soins à domicile sera renforcé, y compris sur le plan administratif et de la gestion des ressources humaines. Le Gouvernement suivra également l'intégration des technologies dans les services à domicile, dans le respect de la vie privée et du secret professionnel.

En santé, le Gouvernement entend garantir l'accès à une première ligne de soins de proximité et de qualité, et, pour soutenir un PSSI réévalué, améliorer la lisibilité et l'articulation des cadres COCOF relatifs à la promotion de la santé et à l'offre ambulatoire (définitions, missions, services intégrés, coordinations, structures d'appui), en veillant à une cartographie permettant une répartition équilibrée de l'offre dans les bassins et quartiers, et à une meilleure collaboration COCOF-COCOM.Le Gouvernement doublera le budget dédié à la promotion de la santé et à la prévention, sans obérer les financements provenant des autres entités fédérales et fédérées.

Sans préjudicier des financements provenant d'autres niveaux de pouvoir, le Gouvernement renforcera les missions et les cadres du personnel des centres de santé mentale afin de répondre à la saturation, avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes, les personnes en errance et les aînés. Il soutiendra les aidants proches par la création de nouveaux lieux de répit et renforcera la prévention du suicide, notamment via des campagnes et des lignes d'écoute.

Le Gouvernement portera une attention spécifique à la santé sexuelle : pérennisation et adaptation de services accueillant les personnes LGBTQIA+, renforcement des campagnes et développement d'une vision genrée de la santé, notamment pour les femmes et les familles monoparentales. Les actions de prévention et de prise en charge liées aux mutilations génitales féminines seront renforcées, de même que la promotion du dépistage des cancers et la sensibilisation à des enjeux de santé des femmes tels que la ménopause, la ménopause précoce et l'endométriose.

Plus largement, le Gouvernement encouragera l'ancrage d'un médecin généraliste de référence, soutiendra des équipes mobiles de prévention et de promotion de la santé, et renforcera les actions de prévention liées à l'alcool, au tabac, à l'obésité et aux cancers. Il veillera à une prise en charge égalitaire, notamment via la lutte contre les stéréotypes, et soutiendra l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, ainsi que les synergies COCOF-FWB pour la promotion de la santé à l'école et la prévention chez les jeunes, y compris la réflexion sur une meilleure intégration de la lutte contre le cyberharcèlement.

Enfin, le Gouvernement s'inscrira dans une stratégie régionale de lutte contre les assuétudes fondée sur la santé publique, la prévention et la réduction des risques, avec un renforcement des dispositifs de suivi et d'accompagnement, et le développement d'une seconde ligne multidisciplinaire. Il soutiendra aussi les démarches de coopération inter-entités permettant d'optimiser certains outils (comme

l’achat de matériel de réduction des risques) et, plus largement, appuiera les efforts en faveur des professionnels du social et de la santé afin de mieux prendre en compte la pénibilité et les contraintes de leurs métiers, et de renforcer leur reconnaissance.

Chaque réforme fera l’objet d’une évaluation régulière fondée sur des indicateurs transparents d’accès effectif aux droits et de réduction des inégalités.

8. Formation professionnelle

L’emploi est un levier d’émancipation, de bien-être et le meilleur rempart contre la pauvreté. Malgré son rôle de poumon économique, Bruxelles comptait, fin décembre 2025, 96.650 demandeurs d’emploi inoccupés, dont plus de 60 % sont peu qualifiés ou sans diplôme reconnu. L’enjeu de la législature est d’améliorer l’accompagnement et l’insertion des Bruxellois, à Bruxelles mais aussi vers les autres Régions, en faisant coïncider stratégie économique, besoins des secteurs et politique de formation.

Dans un marché du travail en transformation, il faut proposer des formations de qualité, alignées sur les compétences attendues, mieux suivies et avec une lutte renforcée contre le décrochage. Le Gouvernement réformera les outils de formation, avec un focus sur les métiers en pénurie et sur des synergies accrues pour adapter rapidement l’offre aux besoins des employeurs et revaloriser la formation professionnelle.

Le Gouvernement souhaite élever le niveau de qualification à Bruxelles pour mieux répondre aux besoins des employeurs et améliorer l'insertion dans l'emploi. Le Gouvernement agira en bonne intelligence avec les autres niveaux de pouvoirs, eu égard à la « réforme systémique » de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle portée par les gouvernements de la FWB et de Wallonie.

La coopération de l'ensemble de ces entités permettra plus d'efficience et de lisibilité pour les citoyens et les employeurs : une orientation positive pour tous, la pertinence, la qualité et l'attractivité des formations et des transitions fluides vers l'emploi.

L’objectif est de simplifier et de mobiliser plus efficacement les outils communs à Bruxelles, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles mis en place à travers une série d'accords de coopération (Orientation tout au long de la vie, certification, équipements, Office francophone de la formation en alternance, Service francophone des métiers et des qualifications, Consortium de validation des compétences...), en appui cohérent aux synergies et politiques croisées emploi formation internes à Bruxelles.

La collaboration entre Actiris, Bruxelles Formation, SFPME/EFP, le VDAB et l’Instance Bassin EFE Bruxelles sera intensifiée via un accord de coopération fixant des objectifs communs pour mieux piloter l’offre et simplifier les parcours. Pour le 31 décembre 2026, un rapport sur la faisabilité d’un rapprochement entre ces organismes sera remis, avec propositions concrètes, ainsi que des pistes pour optimiser les partenariats

avec d'autres opérateurs publics/privés, supprimer les doublons et renforcer les passerelles.

L'efficacité des dispositifs sera renforcée : Bruxelles Formation et ses partenaires devront former au moins 20.000 chercheurs d'emploi par an, avec un taux de sortie positive tendant vers 80 %, en prévoyant des objectifs adaptés pour les publics plus éloignés de l'emploi et en impliquant aussi les employeurs. Un taux d'achèvement minimal de 90 % sera visé. La gratuité des formations sera maintenue et l'extension de l'indemnité de formation de 3 à 4 €/heure sera évaluée. Le paysage sera simplifié et le financement des opérateurs davantage lié à leurs missions et à des objectifs chiffrés (réussite, mise à l'emploi/sortie positive). Les formations seront évaluées par les bénéficiaires via des enquêtes de satisfaction et leur suivi sera contrôlé.

La formation en entreprise sera encouragée, notamment via l'alternance et les Pôles Formation Emploi (PFE), avec attestation/titre de compétence. Le mentorat et des stages de qualité en nombre suffisant seront soutenus, les freins identifiés et levés, et le Gouvernement plaidera au niveau fédéral pour un allègement fiscal aux entreprises qui engagent des personnes formées. Une attention particulière ira aux métiers en pénurie et à fortes débouchées, ainsi qu'aux compétences linguistiques, numériques et techniques, et à la sensibilisation des formateurs aux enjeux de genre (sexisme, stéréotypes, violences).

Le développement des trois nouveaux pôles de formation (Technicity à Anderlecht, pôle construction à Berchem-Sainte-Agathe et à Anderlecht) se poursuivra avec Beliris et les partenaires sociaux, en maximisant la coopération avec les entreprises pour renforcer les trajets formation-emploi. Les employeurs seront davantage associés à l'élaboration des profils métiers et parcours, notamment via un rôle renforcé au SFMQ, dans un travail conjoint avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour garantir la cohérence des politiques. La validation des compétences liée aux formations et stages en entreprises sera privilégiée ; les conventions avec opérateurs seront évaluées et ajustées si nécessaire.

En insertion socio-professionnelle, un focus sera mis sur les pré-formations des OISP, leur bonne articulation avec les trajets identifiés, l'évaluation de leur efficacité et les besoins des NEETs. Les liens entre cohésion sociale, insertion, formation professionnelle et première ligne santé seront renforcés pour mieux orienter les publics fragilisés, avec information et formation des acteurs concernés. L'accès à la formation sera facilité via la simplification des inscriptions et, lorsque possible, l'adaptation des horaires et durées (notamment pour les parents solos). Le dispositif FPIE sera renforcé et mieux promu ; les possibilités de reprise d'études seront élargies et rendues plus accessibles.

Le Gouvernement soutiendra une politique d'alternance généralisée, en clarifiant paysage et coordination quel que soit le public, en développant de nouvelles filières et en augmentant l'offre de stages et de places en entreprise (avec fédérations professionnelles et chambres de commerce), dans le respect des cadres légaux. Le Collège renforcera l'alternance comme levier d'insertion en mobilisant les compétences régionales et COCOF, en lien avec Actiris et Bruxelles Formation, et en

concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles lorsque nécessaire (cohérence, passerelles, certifications). La lutte contre les discriminations sera intégrée dans l'accès aux stages et à l'alternance.

Enfin, l'apprentissage des langues, notamment des deux langues nationales de la Région bruxelloise, sera renforcé, avec davantage de cours orientés métiers. Pour faciliter l'accès au vivier d'emplois en Flandre, les dispositifs IBO (VDAB) et FPIE en immersion néerlandaise seront renforcés. Avec le consortium de validation, le Gouvernement augmentera le nombre de titres de compétence délivrés en développant l'offre dans les centres bruxellois et en améliorant l'accessibilité pour chercheurs d'emploi et travailleurs, y compris via des collaborations (notamment avec les hôpitaux et la fonction publique bruxelloise). En collaboration avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, une vision commune francophone sera définie et mise en œuvre en tenant compte des spécificités bruxelloises ; la validation des compétences sera aussi améliorée pour faciliter l'accès au marché du travail des personnes formées à l'étranger.

9. Enseignement

La COCOF promeut un enseignement public, ouvert, de qualité et accessible à tous. Elle organise une offre complète au sein de 11 établissements accueillant plus de 6.500 élèves et étudiants, ainsi qu'un service de recherche, Labiris. Cependant, les nouvelles écoles pourraient encore être davantage promues, de même qu'une promotion ciblée permettrait d'augmenter la fréquentation de certaines sections.

Les filières d'enseignement de la COCOF, reconnues notamment dans les métiers de bouche et l'agro-alimentaire, doivent mieux valoriser leurs spécificités pédagogiques afin de renforcer leur attractivité et d'affiner leur positionnement dans le réseau éducatif. Des moyens spécifiques pourront être prévus en fonction des besoins.

Le Gouvernement relancera le processus de fusion entre les Hautes écoles Lucia de Brouckère et Francisco Ferrer.

Afin de lutter contre la pénurie de professeurs en offrant davantage de perspectives aux enseignants, l'autorisation de 260 périodes de fonctions accessoires en promotion sociale sera autorisée. Quant aux nouveaux professeurs, ils bénéficieront d'une réelle politique d'accompagnement, notamment en matière numérique.

Le Gouvernement renforcera la coopération et la mutualisation des ressources et infrastructures entre filières et écoles, notamment en promotion sociale. Les nouveaux moyens seront prioritairement alloués aux filières répondant aux besoins actuels et en forte demande, avec une réflexion sur leur pertinence à long terme.

La mobilité des élèves et étudiants sera encouragée afin de faciliter leurs échanges et formations à Bruxelles, en Belgique et à l'international. Dans le même objectif, de nouvelles synergies seront développées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Gouvernement étudiera la relocalisation éventuelle de certains établissements, tout en garantissant la qualité de l'enseignement et des interventions multidisciplinaires de première ligne des CPMS.
ipe
La remédiation et l'accrochage scolaire seront renforcés notamment en coordination avec la Région. Le développement numérique sera soutenu et l'accès des élèves aux équipements et infrastructures nécessaires aux apprentissages sera garanti.

Le Gouvernement mènera une politique de durabilité — énergie, mobilité et alimentation — afin de rendre le Campus du CERIA et le site du Bon-Air exemplaires en matière de développement durable.

La mutualisation des infrastructures sportives du Campus du CERIA et leur mise à disposition hors temps scolaire seront développées avec l'ADEPS et la Commune d'Anderlecht.

10. Petite enfance

Le soutien à l'accueil de la petite enfance est une préoccupation centrale du Gouvernement directement liée aux attentes légitimes des parents. En collaboration avec la Région et l'ONE, les places existantes seront consolidées et le nombre de places disponibles sera augmenté, y compris en entreprises.
Le Gouvernement contribuera à la création de nouvelles places à Bruxelles, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération du 21 mars 2024 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux besoins spécifiques de l'enseignement obligatoire et de l'accueil de la petite enfance à Bruxelles.

La collaboration entre les services de la COCOF, de l'ONE et de la Région de Bruxelles Capitale, dont Actiris, se poursuivra au sein du groupe de travail régional « Accueil de la petite Enfance » et du sous-groupe de suivi des projets francophones de création de nouvelles places d'accueil, coordonnés par perspective.brussels.

L'accueil des enfants en situation de handicap fera l'objet d'un soutien spécifique.

Le travail de création d'un guichet unique de la petite enfance, mené conjointement avec l'ONE, VGC et Kind&Gezin, sera poursuivi.

La formation professionnelle des intervenants sera développée tout comme des programmes pédagogiques au sein des crèches. Ces actions contribueront à l'amélioration de la qualité des services et à prévenir tout acte de maltraitance.

11. Transport scolaire

En matière de transport scolaire, le Gouvernement continuera à assurer l'accompagnement et la sécurité des enfants dans une approche multimodale, tout en répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque élève de l'enseignement spécialisé.

Les temps de trajet et la régularité seront améliorés, notamment via des solutions numériques, ainsi que la communication entre parents, écoles et équipes de transport.

L'autonomie des élèves pouvant se déplacer seuls sera encouragée, en renforçant le partenariat avec la STIB et l'adaptation du matériel roulant.

La formation continue des accompagnateurs sera soutenue, et les synergies avec les deux autres Régions renforcées.

12. Le Handicap

Le Gouvernement poursuivra et amplifiera la dynamique du décret relatif à l'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH) en garantissant le droit des personnes handicapées de vivre pleinement dans la société. Cela comprend la possibilité de choisir leur lieu de vie et les personnes avec qui elles souhaitent vivre, sans obligation de résider dans un cadre spécifique, l'accès à une gamme complète de services à domicile ou en établissement et à d'autres services sociaux d'accompagnement.

Le Gouvernement poursuivra le travail collaboratif avec le secteur, notamment via le Conseil consultatif bruxellois des personnes en situation de handicap. À ce titre, les missions de celui-ci pourront être augmentées.

Une première étape consistera à compléter le cadastre de l'offre de services et l'étude des besoins (accueil de jour, hébergement, répit,…) en quantifiant les besoins plus précisément, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la Région, la COCOM (Iriscare) et les autres entités concernées. Et ce afin de fixer une programmation ambitieuse couvrant tous les types de handicap, une harmonisation des procédures et une simplification administrative pour les demandes de subventions, d'agréments ou de dépôts de plaintes. Une liste d'attente centralisée sera également établie et tenue à jour en collaboration avec tous les centres agréés qui maintiendront leur autonomie d'acceptation.

En collaboration avec la Région, la COCOM (Iriscare) et les autres entités concernées, le cadastre permettra d'établir une programmation ambitieuse de création de places d'accueil pour les PSH, concernant les adultes et les enfants, avec une attention particulière envers les personnes atteintes d'un double-diagnostic et les personnes en situation de grandes dépendance ou vieillissantes.

L'autisme bénéficiera d'une attention particulière, en concertation avec Iriscare, les services de la Région, les associations et parties prenantes afin de développer le

dépistage précoce ainsi que l'offre de soins, de services et de places. Le développement de la Maison de l'Autisme sera poursuivi sur Usquare pour accompagner les familles, une fois le diagnostic posé, dans la recherche d'écoles, d'activités extra-scolaires, de stage, de professionnels de la santé.

L'interprétariat pour les personnes en situation de handicap sera renforcé, notamment dans le cadre des services sociaux.

Le Gouvernement veillera à la simplification administrative des démarches et des procédures en garantissant l'accessibilité physique et/ou numérique de l'information, le conseil et l'orientation de chacun via handicap.brussels. De plus, une réflexion sera menée afin de réorganiser le call-center. En concertation avec le fédéral et les autres entités fédérées, le Gouvernement travaillera à une procédure de reconnaissance unique du handicap.

Une attention particulière sera portée à l'intersectorialité (double diagnostic, jeunes à la croisée des secteurs, monde carcéral, pauvreté, interculturalité).

Le transfert des aides individuelles sera poursuivi et les matières résiduaires seront également transférées. Ces transferts se feront en concertation avec les secteurs concernés.

Le Gouvernement s'engage à mener une réflexion avec la Région wallonne (AVIQ) et la Communauté française (enseignement supérieur) sur l'accompagnement pédagogique des étudiants et étudiantes à besoin spécifique.

Les personnes en situation de handicap, comme tout un chacun, ont droit à une vie intime, affective et sexuelle épanouie. L'accompagnement à cette vie intime, affective et sexuelle sera encadré et la sensibilisation renforcée.

La compétence du handicap étant partagée entre la COCOF et la COCOM, le Gouvernement poursuivra le travail de coopération entre les administrations, notamment via la création d'une liste d'attente commune pour les centres de jour et d'hébergement ainsi que l'harmonisation de procédures de demandes de subventions, d'agréments ou de dépôts de plaintes. Le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de l'accord de coopération visant à garantir la libre circulation des personnes en situation de handicap entre la Wallonie et Bruxelles.

13. ETA

En concertation avec le secteur, le Gouvernement sécurisera et pérennisera les emplois existants en ETA, puis augmentera le nombre de places afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap sur le marché du travail. Des efforts seront réalisés pour définir les agréments en ETP afin de mieux prendre en compte le travail à temps partiel, les problèmes de santé, le vieillissement ainsi que les conditions de travail propices au bien-être des employés.

Les recommandations de l'étude du CIRIEC quant à un « New Deal » spécifique au secteur des ETA seront priorisées pour être ensuite le cas échéant traduites en mesures concrètes (suivi social, encadrement…)..

Une concertation sera menée avec les opérateurs régionaux compétents afin de mobiliser également les aides économiques et les aides à l'emploi régionales.

Un soutien plus significatif leur sera accordé en sorte d'augmenter leur visibilité et leur attractivité, de mieux répartir les moyens disponibles, d'alléger les contraintes administratives auxquelles elles sont confrontées et de mieux communiquer sur leur existence.

En partenariat avec la Région, des incitants à l'engagement de personnes en situation de handicap seront étudiés. Les administrations bruxelloises seront encouragées à confier des missions aux ETA dans le respect des marchés publics. Le Gouvernement réaffirme son soutien à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et entend poursuivre les collaborations entreprises avec le secteur des ETA.

14. Tourisme social

Le Gouvernement maintiendra sa politique sociale par le biais de ses auberges de jeunesse, qui s'intégrera dans la dynamique régionale du tourisme.

15. Culture

Le Gouvernement poursuivra son soutien aux différentes ASBL notamment celles actives dans le secteur associatif bruxellois ainsi que les institutions actives dans les domaines de la création, de la médiation artistique et à la promotion des talents artistiques à Bruxelles afin de participer au développement de sa richesse culturelle et à son rayonnement régional et international.

Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à une véritable démocratie culturelle, en examinant l'élargissement au BIM des dispositifs d'accès à la culture, en renforçant les programmes d'accessibilité dans et autour de l'école et en soutenant les projets qui renforcent la culture à destination des aînés.

Les moyens attribués et la politique de subsides aux opérateurs culturels et socioculturels seront évalués au regard de leurs missions premières et de leur impact en termes d'accessibilité des Bruxelloises et Bruxellois à la Culture, notamment en matière de lutte contre la fracture numérique.

Il sera veillé avec l'administration de la COCOF à financer via des conventions pluriannuelles prioritairement des politiques programmatiques structurelles ou de projet à long terme.

L'accessibilité à la culture, la juste rémunération des artistes ainsi que de la qualité de l'offre artistique seront encouragées pour veiller à répondre aux attentes et aux

besoins des Bruxelloises et des Bruxellois, au brassage des publics, à la complémentarité en matière de programmation ou encore au partage de ressources ou d'expériences.

Le soutien aux bibliothèques, à la promotion de la lecture et à la danse, souvent les parents pauvres de la culture, sera intensifié. De même, il sera veillé à porter des projets intégrant les nouvelles technologies au service de la culture, des industries culturelles et créatives et de leur développement.

Des synergies seront également développées entre le pôle ludique de la cocof et les autres services de la cocof voire de la cocom afin d'exploiter au mieux les activités ludiques et ses atouts dans les différentes compétences que ce soit en matière d'enseignement, de cohésion sociale, de santé, d'insertion socio-professionnelle etc.

La collaboration entre la COCOF, la VGC, la Région, la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles sera intensifiée pour favoriser des synergies, la mutualisation de ressources et le soutien au domaine culturel.

La COCOF participera, à la mise en place d'un guichet unique pour les artistes en collaboration avec les entités compétentes et veillera à son niveau à une simplification des procédures d'accès aux aides et aux subsides afin de prendre en considération les spécificités bruxelloises.

En matière de médiation culturelle, une attention accrue sera portée sur la promotion du vivre ensemble, les valeurs universelles qui cimentent notre société ainsi que la lutte contre les discriminations, notamment liées au genre, , ou à l'orientation sexuelle, au handicap, à la diversité, de la démocratie et de la démocratisation culturelle. L'éducation à la culture sera renforcée en milieu scolaire et par des programmes et projets spécifiques à destination de la jeunesse .

Le Gouvernement encouragera également avec les opérateurs qu'elle soutient, à optimaliser l'utilisation des ressources, surtout des espaces disponibles afin de soutenir de nouveaux projets liés aux cultures urbaines ou alternatives, en collaboration avec les citoyens comme les troupes de théâtre amateur.
Sous cette législature, le Gouvernement créera une maison des cultures urbaines.

Un prix du Rayonnement à l'international sera remis annuellement aux opérateurs encourageant le rayonnement de la culture bruxelloise et de ses artistes au-delà des frontières de notre Région ainsi qu'un prix à l'Innovation culturelle aux opérateurs ou acteurs qui se sont démarqués par un projet ou une démarche artistique innovante.

La participation de la COCOF aux réseaux culturels et d'échanges du monde de la francophonie sera poursuivie.

Concernant BX1, le Gouvernement entend confirmer et renforcer son rôle de média régional et veillera au sous-titrage de ses productions en néerlandais et en anglais, et au renforcement de l'accessibilité des programmes télévisés aux personnes en situation de handicap. Il soutiendra également la présence des productions propres

de BX1 sur les différentes plateformes hybrides de diffusion de contenu médiatique audiovisuel.

16. Secteur non-marchand

Le Gouvernement entend soutenir le secteur non-marchand en renforçant sa stabilité financière, son efficacité et l'attractivité des métiers. Il réformera le système de subventions en privilégiant les agréments (et, le cas échéant, des financements forfaitaires) afin de réduire le recours aux subventions facultatives. Pour les structures non agréables, des subventions pluriannuelles seront privilégiées, avec un suivi et un monitoring renforcés.

L'évaluation sera systématisée via des canevas standardisés, des indicateurs et une évaluation annuelle. Face à la pénurie de personnel, le Gouvernement travaillera avec les autres niveaux de pouvoir et conclura un protocole d'accord 2026-2029 avec les partenaires sociaux pour préserver la qualité et l'attractivité de l'emploi.

Enfin, il facilitera l'innovation sociale et les projets intersectoriels, notamment via un dossier unique et des critères communs entre administrations.